

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 20 mars 2024

Date de publication : 26/03/2024	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 7/03/2024	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 18 Votes : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 20 mars 2024, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Frontenay-Rohan-Rohan (79) sous la présidence de M. Pascal DUFORSTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

Pascal DUFORSTEL
Guillaume RIOU (*pouvoir à Pascal DUFORSTEL*)
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :

Lydie BERNARD
Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :

Valérie AMY-MOIE (*pouvoir à Jean-Pierre SERVANT*)
Gilles GAY

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

Olivier POIRAUD
Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :

Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Stéphane COUTTIER
Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Elmano MARTINS
Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :

Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :

Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI de Vendée :

Gilles BOUTEILLER (*pouvoir à Bernard BORDET*)

Election du 3^{ème} Vice-Président Attractivité-Communication



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Election du 3^{ème} Vice-Président Attractivité-Communication

Contexte

Suite à la démission de Monsieur Stéphane Villain de son mandat au Parc à compter du 31/12/2023, il convient de procéder à l'élection de la 3ème Vice-Présidence Attractivité-Communication vacante ;

Les candidatures suivantes ont été présentées :

> M.Gilles GAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert du Parc naturel régional du Marais poitevin.

Décision

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Bureau :

> **décide** d'élire M.Gilles Gay pour occuper le poste de 3ème Vice-Président ;

> Dit qu'il percevra une indemnité à compter du 1er avril 2024, selon les dispositions de la délibération du Comité syndical du 26 novembre 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Pascal DUFORESTEL

